



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-308

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques**

75-2022-04-26-00005 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°

75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-04-26-00005

Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°  
75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant  
délégation de signature aux directeurs  
de pôles d'intérêt commun de l'Assistance  
publique - hôpitaux de Paris

Arrêté modifiant l'arrêté directeurial n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, de D.6143-33 à D.6143, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté ANA401 2022 03 0004 du 24 mars 2022, affectant Madame Marie-Cécile PONCET, directrice au Siège de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris auprès de la Direction Patients, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) pour exercer les fonctions de directrice responsable du département des ressources humaines médicales à compter du 11 avril 2022.

**Arrête :**

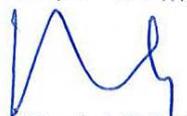
**Article 1**

Au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 susvisé, la phrase « - Mme Hélène OPPETIT et Mme Christine GUERI, directrices patient, qualité et affaires médicales, » est remplacé par « - Mme Marie-Cécile PONCET et Mme Christine GUERI, directrices patient, qualité et affaires médicales, ».

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 AVR. 2022

  
Martin HIRSCH